

TERRRES#06



LE MAGAZINE D'INFORMATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Novembre 2019

L'agriculture Un enjeu pour le dynamisme des territoires !



VIP

Les Chambres d'agriculture,

un maillon essentiel
de la cohésion des territoires.

Par Jacqueline Gourault, Ministre
de la cohésion des territoires



Du côté des Chambres

Chambres d'agriculture 2025 : un
nouveau projet stratégique en débat



Parlons-en !

Terralto, au service des
collectivités et des territoires



Terres d'enjeux

Charte riverains
et produits phytosanitaires :
pour un dialogue constructif.



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

BILAN QUALITÉ 2018

nos clients sont satisfaits,
et ils nous le font savoir !



92%

de clients satisfaits ou très satisfaits
POUR LE **CONSEIL**

Satisfaction globale

9/10 CLIENTS
satisfaits ou très satisfaits



95%

de clients satisfaits ou très satisfaits
POUR LA **FORMATION**



Accueil et information



96% de clients satisfaits
DE LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL
ET DE L'ORIENTATION



90% de clients satisfaits
DE LA CLARTÉ
DE L'INFORMATION



98% de clients satisfaits
DE L'ORGANISATION
DES FORMATIONS



92% de clients satisfaits
DE L'ÉCOUTE
DES CONSEILLERS



99% de clients satisfaits
DE LA RÉPONSE AUX
ATTENTES EN FORMATION



Efficacité et impact des prestations



90% de clients satisfaits
DE L'EFFICACITÉ DES PRESTATIONS
VIS À VIS DE LEURS OBJECTIFS



76% des clients estiment
QUE LA PRESTATION A EU UN IMPACT
POSITIF «FORT OU TRÈS FORT»
SUR LEUR ENTREPRISE



79% de clients satisfaits
DE LA TRANSFÉRABILITÉ
DES ACQUIS DES FORMATIONS



Compétence des conseillers

90% de clients satisfaits
DE L'EXPERTISE
DES CONSEILLERS



97% de clients satisfaits
PAR LA QUALITÉ DES INTERVENANTS
EN FORMATION



2019-2025 SOYONS AMBITIEUX POUR NOTRE AGRICULTURE ET NOS TERRITOIRES !



Les Chambres d'agriculture ont élaboré pour leur mandature 2019-2025 un projet stratégique ambitieux pour notre agriculture et nos territoires.

Notre mission sera ainsi :

- d'accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques sociétales et environnementales ;
- de créer plus de valeur dans les territoires via des projets territoriaux associant les agriculteurs, les collectivités et la société civile (gestion de l'eau, foncier, énergie, conversion en bio, ...) ;
- de restaurer le dialogue entre la société et l'agriculture.

La création de valeur ajoutée pour les agriculteurs et les territoires figure parmi nos défis stratégiques. Dans chaque région, notre action

sera de coordonner les filières existantes alimentaires et non alimentaires et de promouvoir 200 nouveaux projets de filières par an. Nous favoriserons également l'émergence de circuits courts qui apportent à la fois des débouchés en contribuant à la demande des consommateurs. Nous souhaitons enfin rencontrer chacune des 1 258 intercommunalités dans les 3 ans à venir pour proposer nos compétences et savoirs faire via la démarche TERRALTO. Notre réseau sera ainsi, en partenariat avec les collectivités, promoteur et acteur des projets de territoire (eau, périurbain, PAT, foncier ...). Qui donc plus que les Chambres d'agriculture, de par leurs compétences, leur proximité, leur expérience et leur capacité à mobiliser de façon partenariale les forces vives de nos territoires seraient les mieux placées pour accompagner et participer à cette dynamique collective pour nos territoires et notre ruralité !

Claude Cochonneau

Président des Chambres d'agriculture



CAPTAGE D'EAU POTABLE EN MAYENNE

Une charte originale sur les périmètres de protection

La Chambre d'agriculture et le Conseil départemental de la Mayenne se sont concertés étroitement pour réactualiser une charte de protection des périmètres de captage d'eau indemnisant les agriculteurs de façon équitable. **P14.**



CHARTE RIVERAIN ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Pour un dialogue constructif

Pour répondre aux besoins des citoyens de plus de transparence et d'assurance d'être en sécurité à proximité des zones cultivées, la profession agricole a promu, avant le vote de la loi EGAlim, la rédaction de chartes riverains départementales. **P23.**

TERRES#

Une publication
de **Chambres d'agriculture France**
9 avenue George V, 75008 Paris

Directeur de publication : Régis Dubourg

Rédactrice en Chef : Myriam Deceur-Michel

Rédacteur en chef adjoint : Victor Siméon

Chambres d'agriculture France : Yousri Hannachi, Guillaume Cloye, Delphine Lucet, Laurent Marguier, Louis Sicard, Léonard Jarrige, Nathalie Galiri, Louise Macé, Didier Caraës, Iris Roze, Enzo Reulet, Marc-Alexandre Krier, Anne-Mailinh Vasseux

Conception et réalisation : © Cithéa.

Contact : terres.mag@chambres-agriculture.fr

Crédits photo : © Max Reynaud, © Fotolia, © Couleurs Paysannes, © iStock, © Éric Robert, © Unsplash

Imprimeur : Mail Edit - 172 rue de Charonne 75011 Paris

Parution : Novembre 2019 - ISSN 2607-61-79

PARLONS EN P16

Pour répondre au mieux aux attentes et conseils auprès des collectivités territoriales, les Chambres d'agriculture ont développé TERRALTO.

MARCHÉS DE PRODUCTEURS DE PAYS P20

Les marchés de producteurs, accompagnés par les Chambres d'agriculture à travers leurs réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Marchés des Producteurs de Pays » sont de véritables outils d'animation et de développement des territoires.

CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un nouveau projet stratégique en débat

Le 26 septembre, à l'occasion de leur session nationale, les Chambres d'agriculture partageaient, à travers trois tables rondes publiques, l'état d'avancement de leur projet stratégique 2019-2025. Cette présentation a marqué le démarrage d'une consultation publique élargie aux parties prenantes et partenaires au grand public.



L'analyse des principaux enjeux, défis et perspectives de l'agriculture et du développement du territoire ont conduit à retenir trois principaux axes d'intervention au sein du projet stratégique des Chambres d'agriculture :

- 1 accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques,
 - 2 créer plus de valeur dans les territoires,
 - 3 faire dialoguer agriculture et société.
- Seize Domaines d'activités stratégiques (DAS) s'y trouvent intégrés.



« La consultation collaborative et ouverte sur ce projet stratégique est inédite dans le réseau des Chambres d'agriculture. »

Claude Cochonneau,
Président Chambres d'agriculture France

« Ce travail n'est pas le projet d'un seul établissement mais celui d'un réseau de 103 Chambres d'agriculture. Il est le résultat d'un travail de construction croisée. »

Sébastien Windsor
1^{er} vice-Président Chambres d'agriculture France



Accédez au projet stratégique des Chambres d'agriculture



AXE 1

Accompagner l'agriculture dans ses transitions économiques, sociétales et climatiques



Dans un contexte économique, social et environnemental en bouleversement, les Chambres d'agriculture et le monde rural font face à des défis cruciaux. À des marchés mondialisés qui font de la compétitivité de notre agriculture un enjeu primordial pour notre économie, se superposent désormais des attentes sociétales fortes en termes de traçabilité et de qualité sanitaire et organoleptique de nos produits. À cela s'ajoute la nécessité de mieux rémunérer le travail des agriculteurs pour assurer

la pérennité de leurs exploitations, maintenir un tissu rural et surtout attirer de nouvelles générations à même de les remplacer. Un quart des agriculteurs transmettra, en effet, son exploitation dans les prochaines années.

Des défis également écologiques, techniques et technologiques

En cette période de rupture et de transition, il importe que l'agriculture ne prenne pas de retard technique, ni technologique et qu'elle lutte contre la raréfaction des ressources naturelles (eau,

terres cultivables, biodiversité). Pour la multiperformance (sociale, économique et environnementale) et la résilience des exploitations agricoles, de nouvelles connaissances techniques et agronomiques sont indispensables. La troisième révolution « informationnelle » est par ailleurs en cours, celle de l'ère du digital et du numérique. Les Chambres d'agriculture devront aider les agriculteurs à s'approprier et à maîtriser ces technologies.



Verbatim

« L'une des actions phares portées par le réseau est de repérer, sensibiliser et accompagner les 160 000 agriculteurs susceptibles de transmettre leur exploitation d'ici 2026, pour préparer l'installation d'un nouvel agriculteur. »

Gilbert Guignand, président de la Commission Entreprise et Économie Chambres d'agriculture France.

À PROPOS D'INNOVATION, DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

« Il faut rompre avec le modèle distinguant producteur d'innovation et consommateur d'innovation ! Tous les agriculteurs doivent en être des acteurs à part entière. »

B Chevassus-au-Louis :
Président d'Humanité et Biodiversité

QUELQUES ACTIONS PHARES

D'ici 2023, proposer à chaque agriculteur un conseil stratégique en lien avec son projet d'entreprise sur la base d'un audit individualisé.

Mettre en place au moins 500 groupes d'agriculteurs sur une thématique innovante (agriculture de conservation, agroforesterie, bas carbone...).

AXE 2

Créer plus de valeur dans les territoires



Verbatim

« Hier, c'était l'agriculture qui faisait l'alimentation.

Le système est inversé, c'est maintenant l'alimentation qui fait l'agriculture. »

Daniel Prieur,
Président de la
Commission Territoires,
Chambres d'agriculture
France.

À PROPOS DE RURALITÉ, ET DE PROJETS DE TERRITOIRE

« Grâce aux Projets alimentaires territoriaux, les collectivités travaillent avec les Chambres d'agriculture sur des sujets qui nous rassemblent. »

Corine Casanova :
Vice-présidente en charge
de l'urbanisme et de
l'aménagement Adcf

La création de valeur ajoutée en milieu rural est le fait à la fois des filières et des territoires. La démographie évolue, les modes de consommation aussi.

Si la part du budget consacré à l'alimentation a fortement diminué (moins de 15% du budget des ménages), en parallèle, des attentes se développent pour plus de bio, de local, de label, de durable, de produits 'sans'... Le territoire est, en outre, devenu, pour les citoyens un facteur symbolique d'engagement et d'identification.

À l'heure où les consommateurs ne font plus le rapport entre le champ et l'assiette, un besoin de reconnexion se fait sentir entre les systèmes de productions et les systèmes de consommations.

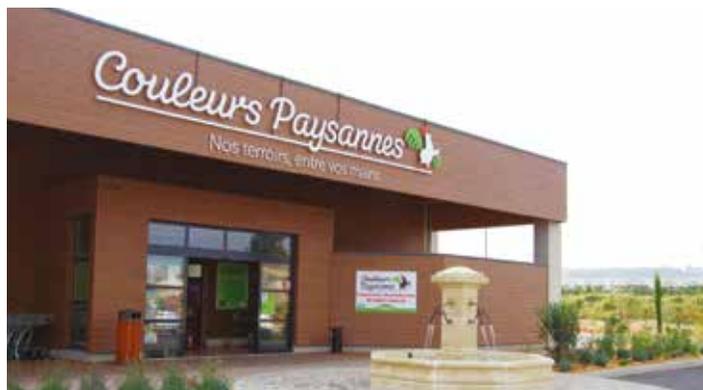
Mieux répartir la valeur ajoutée

Les États Généraux de l'Alimentation ont notamment porté sur la nécessité d'un rééquilibrage des relations commerciales en faveur des agriculteurs. Y ont été évoqués la juste rémunération des producteurs, l'inversion de la construction du prix ou encore

le développement d'initiatives de forte valeur ajoutée à l'échelle locale... les Chambres d'agriculture doivent y jouer un rôle prioritaire.

De nouvelles opportunités à saisir

Enjeux économiques, énergétiques et territoriaux, mais également prises de conscience citoyennes font émerger de nouvelles opportunités pour l'agriculture. Dans ce contexte entrent en jeu les notions de projet de territoire (en alimentation, énergie, construction, chimie verte...) et de partenariats renforcés avec les collectivités.



© Couleurs Paysannes



QUELQUES ACTIONS PHARES

- Accompagner 200 projets de filière par an pour de nouveaux débouchés
- Soutenir 15 000 agriculteurs dans leurs démarches de proximité à travers le réseau Bienvenue à la ferme
- Favoriser la mobilisation d'1 million de m³ de bois en forêt privée

AXE 3

Faire dialoguer agriculture et société

L'agriculture est devenue un sujet de débat public : tout le monde a un avis sur les métiers de l'agriculture. Elle est attaquée sur de nombreux aspects, notamment sur l'environnement, la biodiversité, le bien-être animal, les conflits de voisinage (produits phytosanitaires), la qualité sanitaire et nutritionnelle des produits... Nos lacunes en matière de communication sont chroniques et permanentes. Les Chambres d'agriculture doivent inciter les agriculteurs à écouter, ouvrir davantage leurs exploitations agricoles, partager leurs pratiques, leurs solutions, leurs enjeux. Elles doivent aussi être forces de proposition pour la simplification des instances de consultation publique, et agir pour créer de nouvelles formes de concertation.



Verbatim

« Nous devons ouvrir davantage les exploitations agricoles, partager nos pratiques, nos solutions, nos enjeux, dialoguer avec le public et mieux anticiper les crises ! »

Luc Servant,
président de
la commission
Environnement,
Chambres d'agriculture
France

À PROPOS DE COMMUNICATION

« La société pose des questions d'éthique, les Chambres d'agriculture ont tendance à répondre de manière technique et économique. Ce décalage ne les rend pas audibles. Je reste pourtant convaincue que ce réseau est le meilleur pour apporter des réponses, du fait notamment de leur maillage territorial et de leur proximité. »

Anne-Claire Vial : Sol et Civilisation- CESE

QUELQUES ACTIONS PHARES

- Diffuser de manière systématique et pédagogique les avis rendus par les Chambres d'agriculture
- Former 1 800 élus, agriculteurs et collaborateurs à la communication, en particulier vis-à-vis des publics non agricoles



A close-up portrait of Jacqueline Gourault, a woman with short, wavy, light-colored hair, looking directly at the camera with a slight smile. She is wearing a blue button-down shirt. The background is a plain, light-colored wall.

Interview de Jacqueline Gourault,
Ministre de la Cohésion des territoires
et des Relations avec les collectivités
territoriales.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un maillon essentiel de
la cohésion des territoires

Quel rôle joue l'agriculture dans la cohésion des territoires ?

JG. Pendant 25 ans, j'ai été élue d'un territoire à forte dominance rurale. Je sais d'expérience combien le secteur agricole et les agriculteurs ont une importance cruciale dans notre société. Pas simplement parce qu'ils nous nourrissent et qu'ils gèrent plus de la moitié (54 %) des surfaces de notre territoire, mais aussi parce qu'ils sont aux avant-postes des évolutions environnementales, technologiques et sociales. Les transformations sont profondes et les solutions qui s'inventent au cœur des territoires ruraux sont avant-gardistes à la fois pour préserver la cohésion sociale mais aussi pour dynamiser ces territoires, je pense à l'emploi, à l'accueil des personnes âgées, à l'accès aux services publics ou encore à la place faite aux bénévoles et à l'engagement citoyen.

Quelles ambitions placez-vous dans l'agenda rural qui sera présenté en 2020 ?

JG. Le Président de la République parlait le 25 avril dernier de l'art d'être Français. La qualité de vie dans nos campagnes en est une des composantes. C'est la finalité de notre plan d'action en faveur des territoires ruraux, à savoir vivre et travailler dans nos campagnes. Désormais l'exode rural est inversé et nos campagnes sont attractives.

Le rapport de la mission «Agenda rural» que j'ai confiée à cinq élus reconnus pour leur expertise a permis au Gouvernement de bâtir un plan d'actions ambitieux et durable pour nos campagnes. L'Agenda rural se donne ainsi pour ambition principale de permettre à leurs habitants d'y vivre et d'y travailler à toutes les étapes de leur parcours professionnel ou de leur vie familiale. L'art d'être Français, c'est cet enracinement ou cet attachement dans la diversité de nos terroirs, avec la qualité de la vie qui en découle.

« Nous avons besoin de l'expertise et de la capacité d'ingénierie des Chambres pour placer les agriculteurs au cœur de notre projet pour les ruralités »

Ce plan d'action en faveur des ruralités s'inscrit dans la durée avec la mise en place d'un comité de suivi composé de l'ensemble des ministères et des membres de la mission que je réunirai tous les 2 mois.

Dans ce contexte, qu'attendez-vous des Chambres d'agriculture et quelles priorités d'action leur donneriez-vous pour renforcer le développement des territoires ?

JG. Les Chambres d'agriculture ont toujours eu un rôle essentiel pour accompagner au quotidien les agriculteurs dans les transformations de leurs activités.

Comme élue d'un territoire rural, j'ai par exemple pu apprécier l'appui très concret qu'apporte la Chambre de mon département pour le montage des dossiers européens. Nous avons besoin de cette expertise et de cette capacité d'ingénierie pour placer les agriculteurs au cœur de notre projet pour les ruralités et plus largement pour l'aménagement de tout le territoire. Les défis d'une alimentation plus saine, le changement climatique, la réduction de l'artificialisation des sols : autant de défis qui placent nos agriculteurs en première



RURALITÉ : UNE AMBITION À PARTAGER

Ce rapport fruit du travail de la mission « Agenda rural » lancée par la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales et le ministre de l'Agriculture, en avril dernier présente 200 mesures d'accompagnement des zones rurales. www.cohesion-territoires.gouv.fr

ligne. Les Chambres d'agriculture ont toute leur place pour porter un projet collectif en réponse à ces défis et nourrir le dialogue entre les agriculteurs et le reste de la société. Je suis convaincue que nous ne développerons véritablement les territoires ruraux qu'en associant toutes les parties prenantes de la ruralité. C'est particulièrement important pour les différents contrats territoriaux que porte mon ministère (contrats de plan, de ruralité, contrats spécifiques), dans lesquels je souhaite une véritable représentation du monde agricole.

LA MISSION
AGENDA
RURAL

3

mois de
consultation

60

auditions
organisées

180

personnes
auditionnées

200

propositions
concrètes



L'AGRICULTURE

un enjeu pour
le dynamisme
des territoires

Agriculture et développement territorial se trouvent de plus en plus imbriqués. Les partenariats et les démarches de co-construction de projets avec les collectivités et les acteurs locaux se développent.



Daniel Prieur

Secrétaire-adjoint et Président de la Commission territoires, Chambres d'agriculture France
Président de la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort



Jean-Luc Rigaut

Président de l'AdCF
Président de l'agglomération du Grand Annecy

Quelle vision du développement rural et de l'agriculture portent l'intercommunalité et les Chambres d'agriculture ?

Jean-Luc Rigaut : Nous nous accordons sur les enjeux : ré-ancrer la valeur économique dans les territoires, assurer un développement durable et équilibré, préserver les ressources naturelles, les paysages et les terres et préparer l'adaptation au changement climatique.

Nous partageons aussi des méthodes. Le développement local ne se décrète pas : il nécessite une stratégie

territoriale concertée et un appui soutenu aux projets territoriaux multi-acteurs.

Bien sûr, ni l'agriculture, ni l'intercommunalité ne constituent des mondes homogènes. C'est dans les territoires où la coopération est une culture et où, nécessité faisant loi, les solidarités sont souhaitées, que l'on observe les dialogues entre exploitants et intercommunalité les plus féconds.

Daniel Prieur : Les Chambres d'agriculture se montrent très favorables à accompagner des projets en co-construction, que cela

soit sur des aspects alimentaires, paysagers, environnementaux, de dynamisme local... Elles entendent favoriser le partenariat avec les acteurs locaux, notamment avec les communautés de communes ou d'agglomération. L'aspect relationnel et de proximité reste pour nous prépondérant. Voilà pourquoi nous avons décidé que les Chambres d'agriculture aillent au moins deux fois au contact de toutes les intercommunalités au cours de cette mandature. Notre objectif : renforcer les liens, faire émerger et accompagner au mieux des projets que l'on peut faire en commun.



Les 10 engagements du réseau des Chambres pour développer les projets de territoire

Les projets de territoire visent à créer du lien, de la valeur économique, sociale ou environnemental et à construire un avenir commun sur les territoires. L'émergence et l'accompagnement de projets de territoire nécessitent des savoir-faire, des méthodes et des outils spécifiques.

En juin 2018, les Chambres d'agriculture ont adopté collectivement 10 engagements pour conforter leur rôle d'émergence et d'accompagnement de ces projets, déclinés en 4 volets :

- Identifier et formaliser nos opportunités d'action,
- Faire connaître et partager nos ambitions,
- S'organiser et développer les compétences pour réaliser nos ambitions,
- Se donner les moyens pour déployer la stratégie.



Quels axes de travail communs ont été identifiés entre l'AdCF et les Chambres d'agriculture dans le cadre de la convention signée en novembre 2018 ?

Daniel Prieur :

Un inventaire à la Prévert serait fastidieux. On remarque, par contre, qu'il y a de plus en plus de demandes sur la question alimentaire. Le système qui allait de l'agriculture à l'alimentation se trouve maintenant inversé. Les aspects liés à la traçabilité, la proximité, les façons de produire intéressent de plus en plus nos concitoyens. Leur attente d'une animation dans les territoires urbains ou suburbains constitue, par ailleurs, une opportunité. L'agriculture peut jouer un rôle dans ces dynamiques à travers des conventions comme celle de l'AdCF mais aussi dans le soutien de projets, comme ceux menés dans le cadre de Terres en villes.



RURALITÉ, PROJETS DE TERRITOIRES ET SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

Dans leur programme de mandature 2019-2025, les Chambres d'agriculture ont créé un domaine d'action stratégique consacré exclusivement aux liens avec les collectivités. L'une de leur action phare sera de rencontrer tous les trois ans chacune de 1258 intercommunalités pour écouter leurs attentes et partager leurs compétences et savoir-faire en s'appuyant sur leur démarche TERRALTO.

« Aujourd'hui, dans les intercommunalités, l'agriculture devient une question politique. »

Jean-Luc Rigaut :

Cette convention, c'est d'abord la reconnaissance de grands changements, tant du côté de l'action publique que dans celui de l'activité agricole.

Elle invite à refonder un dialogue et à améliorer la connaissance entre nos réseaux.

Les thématiques de travail ne manquent pas, mais plusieurs retiennent l'attention dans l'immédiat. L'alimentation : Chambres d'agriculture France et AdCF sont déjà parties prenantes du réseau national des Projets alimentaires territoriaux (PAT) ; les questions foncières ensuite avec l'objectif de « zéro artificialisation nette » annoncé dans le plan pour la biodiversité en juillet 2018 ; et la question de l'eau pour laquelle des arbitrages satisfaisants doivent être trouvés au niveau national comme au niveau local.

Pouvez-vous nous citer un exemple de collaboration qui vous paraît emblématique et qui mériterait d'être généralisé ?

Jean-Luc Rigaut :

Les collaborations entre Chambres d'agriculture et intercommunalités sont nombreuses et les relations nouées de longue date. L'expertise des Chambres est régulièrement mobilisée sur les questions du foncier et de la planification urbaine.

Aujourd'hui, dans les intercommunalités, l'agriculture devient une question politique. Les relations avec les agriculteurs évoluent très rapidement face à l'essor d'enjeux transversaux, mobilisant une grande variété d'acteurs et d'expertises et appelant à davantage de concertation. Cette nouvelle gouvernance territoriale s'illustre par la multiplication des projets alimentaires territoriaux qui,

comme dans le Grand Besançon, le Douaisis ou le Grand Clermont donnent l'exemple des politiques publiques de demain.

Daniel Prieur : L'exemple qui me vient est lié à ma Chambre d'agriculture. Il y a quelques années nous avons décidé d'organiser une Session consacrée à l'évolution de notre élevage et de notre agriculture, au plein cœur de l'empire industriel Peugeot où s'inventait la voiture du futur.

De cet événement sont nées de nombreuses initiatives partenariales avec les collectivités comme, par exemple, l'animation de territoires, la construction d'une fromagerie en commun avec l'agglomération montbéliardaise... et nous nous dirigeons dans un très proche avenir vers un projet énergétique où biogaz agricole et hydrogène contribueront à la consommation d'énergie de cette agglomération.



170

nombre de projets alimentaires territoriaux recensés facilitant le dialogue territorial autour des enjeux de l'alimentation.

Petites centralités ENTRE DÉSERRERMENT URBAIN ET DYNAMIQUES MACRO-RÉGIONALES

Le Commissariat général à l'égalité des territoires a publié un rapport circonstancié sur l'évolution des villes petites et moyennes. Ces petites centralités sont structurantes dans l'organisation du pays et dans la réponse aux besoins des habitants des milieux ruraux et périurbains. Leurs trajectoires, loin d'être homogènes, sont intimement liées à des grandes dynamiques territoriales suprarégionales.

Les Chambres d'agriculture collaborent pleinement avec ces collectivités pour la mise en place de projets territoriaux.



110

hectares
concernées par
la protection des
périmètres de
captage d'eau
dans le cadre
du premier projet

CAPTAGES D'EAU POTABLE EN MAYENNE

Une charte originale sur les périmètres de protection

En Mayenne, les agriculteurs expriment des craintes vis-à-vis des servitudes qui s'appliquent sur les parcelles concernées par les nouveaux périmètres de protection (PPC) des captages d'eau potable. Une charte d'indemnisation, jugée obsolète, a été réactualisée. Elle liste les principales servitudes à mettre en œuvre et revoit le calcul des indemnisations.

La mise en place de périmètres de protection de captages est encadrée par le Code de la santé publique. Ces périmètres visent à protéger les captages des pollutions ponctuelles ou accidentelles. Sur ce zonage, fortement dépendant du milieu

(roches, sols, type de ressource en eau,...), des prescriptions et des servitudes peuvent s'appliquer à l'activité agricole.

Le Conseil départemental de la Mayenne porte le projet de charte. Il a souhaité élaborer un ensemble de règles homogènes

pour l'ensemble du département, afin d'améliorer l'acceptation de ces servitudes. La Chambre d'agriculture a été interlocuteur unique entre le Conseil départemental et la profession agricole au cours de deux années de concertation.

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ACCOMPAGNENT LES COLLECTIVITÉS

Les Chambres d'agriculture accompagnent les collectivités pour diagnostiquer les pressions agricoles, élaborer les plans d'actions, mobiliser les agriculteurs et animer les démarches volontaires sur les Aires d'alimentation de captages (AAC). Les territoires concernés sont très variés : hydrogéologie, sol, systèmes de cultures, problématiques liées à l'azote ou aux produits phytosanitaires... Ces AAC exigent des actions ciblées et spécifiques, adaptées au contexte local.



Stéphane Guioullier

Président Chambre d'agriculture
Mayenne

« Comprenant les exploitants agricoles, les propriétaires foncier et les différents syndicats agricoles, une association « captages 53 » s'est constituée. Le dialogue s'est instauré grâce au rôle proactif et facilitateur de la Chambre d'agriculture. Les demandes de prise en compte de l'impact dans la durée des préjudices subis et du statut du fermage ont été entendues pour aboutir à une rémunération pérenne. »



Louis Michel

Conseiller départemental de la Mayenne,
agriculteur retraité

« Le Conseil départemental a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs sur les captages pour qu'ils atteignent, ensemble, les objectifs liés à la qualité de l'eau. Instaurer le dialogue est primordial. Cette charte établit une méthode

simple à l'hectare et par année pour indemniser les agriculteurs tant que le captage fonctionne. Ce dispositif permet de reconnaître le service environnemental rendu par l'agriculture à la collectivité : la production d'eau potable. »

À partir d'une contrainte réglementaire, le projet permet aux agriculteurs d'être mieux indemnisés. L'activité agricole est également mieux prise en compte et les relations entre agriculteurs et syndicats d'eau sont améliorées.

Pour l'instauration des servitudes, une indemnisation pour les préjudices subis est versée. Elle est estimée au cas par cas, selon le barème établi et cofinancé par l'Agence de l'Eau. Ensuite, chaque année, 100€/ha à déduire sur son fermage

sont versés au propriétaire par la collectivité tant que le captage est en fonctionnement. La charte s'applique sur tous les nouveaux captages du département et ceux dont les périmètres seront révisés. Le premier projet concerne 110 ha.

Quelques chiffres clés

450

Conseillers eau et territoire dans les Chambres d'agriculture

EN 2019, les Chambres d'agriculture :

- réalisent 35 % des DTPEA (Diagnostic territorial des pressions et émissions agricoles) sur les aires de captages d'eau
- participent à l'élaboration de 36 % des plans d'actions
- animent le volet agricole de 57 % des plans d'actions en faveur des captages d'eau.



TERRALTO

l'offre de services
100% dédiée aux
collectivités !

Marque du réseau des Chambres d'agriculture, TERRALTO accompagne les élus au quotidien pour mener à bien leurs projets pour leurs territoires en leur proposant conseil, formation et expertise.

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

La solution durable aux enjeux de territoires.

Développer son aménagement tout en gérant le foncier agricole, structurer et valoriser son offre alimentaire, gérer durablement la ressource en eau, accompagner la transition énergétique, maintenir la biodiversité, encourager l'économie circulaire... TERRALTO conseille et soutient les collectivités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets territoriaux et locaux via des solutions globales et transversales.

AVEC TERRALTO, BÉNÉFICIEZ DE :



Une expertise pluridisciplinaire

À l'écoute des besoins des collectivités, les équipes d'experts des Chambres d'agriculture via TERRALTO accompagnent les territoires dans leurs projets et mettent au services des collectivités toutes leurs compétences en matière de ruralité, de connaissance des politiques publiques, des pratiques agricoles et environnementales et des réglementations afférentes.



Un ancrage territorial

Le maillage territorial et la proximité des Chambres d'agriculture donne aux équipes de TERRALTO une connaissance fine des territoires, de leurs enjeux et de leurs acteurs. Leur expérience dans l'accompagnement et le financement des projets font de TERRALTO un partenaire incontournable des collectivités et des territoires.



Un esprit fédérateur

Les équipes de TERRALTO mettent en place médiation et concertation entre les différentes parties prenantes d'un projet de territoire, ce qui leur permet d'avoir un rôle de facilitateur, d'animateur et d'expert. Elles sont ainsi capables de mobiliser durablement les acteurs locaux pour trouver des solutions sur mesure et partagées.

LES DOMAINES D'EXPERTISE TERRALTO

- Aménagement de l'espace
- Accompagnement des projets de territoire
- Valorisation des produits locaux
- Gestion durable de l'eau
- Biodiversité, Environnement, Paysages
- Transition énergétique, climat, qualité de l'air
- Économie circulaire

Ensemble, faisons vivre vos projets :
<https://chambres-agriculture.fr/terralto/>

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Le partenariat gagnant Collectivités/Chambres d'agriculture

De par leur expertise et leur connaissance de terrain, les Chambres d'agriculture sont un partenaire précieux des collectivités pour concevoir, mettre en œuvre et effectuer un suivi en commun des leviers agricoles des Plans climat air énergie territoriaux (PCAET).



ZOOM SUR LES PCAET

Obligatoire pour les collectivités de plus de 20 000 habitants, le PCAET est un projet territorial permettant de réaliser un diagnostic sur les enjeux climat-Air-Energie et de hiérarchiser les leviers d'actions.



Interview de Philippe Guesdon,

maire délégué de Beaussais sur Mer, vice-président de la Communauté de communes Côte d'Émeraude en charge de l'Environnement.

« La mise en place d'un PCAET ne peut reposer uniquement sur les capacités d'actions et les ressources d'une Communauté de communes. Il nous est paru indispensable de faire participer les personnes de la société civile et les autres acteurs du territoire, entreprises, associations, organisations consulaires, etc.. Concernant le volet agricole, notre idée a été de réunir le plus grand nombre d'acteurs possible : agriculteurs, élus, représentants professionnels et syndicaux, associations, habitants.

L'animation de ces ateliers a été confiée à la Chambre d'agriculture.

Il s'agissait dans un premier temps de s'approprier le diagnostic sur les émissions de Gaz à effet de serre (GES) de l'activité agricole et de réfléchir ensemble sur les actions permettant d'atteindre, à échéance 2050, une quantité de gaz émis soutenable.

Quelles actions sont prévues ?

Parmi les pistes d'actions émergentes se trouve la captation des GES par l'activité

agricole. Nous souhaitons le développement d'un marché qui nous permette de rémunérer les agriculteurs sur leur capacité à capter et stocker le carbone.

Le deuxième levier est de contribuer à faire évoluer les pratiques agricoles pour limiter les GES. Cela passera certainement par une évolution des modes de production. Nous avons ainsi évoqué des changements dans l'alimentation des bovins pour une moindre émission de méthane. Enfin bien entendu, nous souhaitons nous engager dans un Plan Alimentaire Territorial pour relocaliser notre économie agricole, développer les circuits courts et limiter la pollution liée aux transports de marchandises. »



LES AVANTAGES DE TERRALTO

Les Chambres d'agriculture accompagnent les collectivités dans leur démarche PCAET au travers de leurs prestations TERRALTO :

- Appui au diagnostic territorial
- Mobilisation du monde agricole
- Animation d'ateliers de concertation
- Ambitions et choix des actions agricoles
- Coordination et suivi personnalisé des actions

TERRALTO

ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Un exemple concret : du diagnostic au plan d'actions

La Communauté de communes Somme Sud-Ouest (CC2SO) a répondu à un appel à projet de la DRAAF* pour la déclinaison régionale du Programme national alimentation. Une convention entre ces deux entités a été signée le 16 août 2018 pour une durée de 15 mois.

À la suite d'une consultation, la Communauté de Communes a sollicité la Chambre d'agriculture de la Somme au travers de sa marque TERRALTO pour la conception de son projet alimentaire territorial.

Les élus locaux ont pris en compte les quatre grands axes du PAT dans son processus d'élaboration :

- justice sociale,
- éducation alimentaire,
- lutte contre le gaspillage,
- ancrage territorial.

Dès le départ, ils ont souhaité développer les circuits courts à l'échelle des territoires. Ce projet s'inscrit dans la volonté de la CC2SO d'être dans une dynamique novatrice.

Un accompagnement en quatre étapes et 5 outils

Quatre étapes menées par la Chambre d'agriculture pour

prestataire ont présidé à cette démarche : la réalisation d'un diagnostic au niveau du territoire, une large consultation, une restitution aux participants et l'élaboration d'un plan d'actions. Les leviers d'un PAT se caractérisent tout autant par les ressources de l'agriculture, que par les infrastructures économiques, le tourisme, l'artisanat, les commerces, la restauration, les industries agro-alimentaires, les financeurs etc. Du point de vue méthodologique, cinq outils ont été mis en place avec l'appui étroit de la Chambre d'agriculture : 6 réunions collectives, 12 entretiens individuels auprès des principaux acteurs et forces vives présentes sur le territoire, 1 enquête auprès des consommateurs (150 répondants), l'organisation d'ateliers dans le cadre d'un

forum réunissant l'ensemble des acteurs du PAT (128 participants), la création d'un évènement. En marge de ce processus, un évènement baptisé Challenge 119 (voir bas de page).

Plan d'actions

140 propositions ont ainsi émergé comme : la création d'un magasin de producteurs, l'implantation de poulaillers dans les communes, la fourniture de produits locaux à la restauration collective, la distribution de paniers solidaires pour les personnes en précarité etc. À partir de cette matière, les élus élaboreront et décideront très prochainement de leur plan d'actions. De prestataire, la Chambre d'agriculture continuera donc à suivre ce programme comme partenaire.

*Direction Régionale de l'alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt



**SOMME
SUD-OUEST :**

119
communes

39 317
habitants



Le challenge 119

Entrant pleinement dans le volet éducation alimentaire du PAT, le Challenge 119 avait pour objectif que 119 volontaires, de 19 à 119 ans, des 119 communes de la CC2SO perdent ensemble 119 kilos du 25 Juin au 21 Octobre 2019 (119 jours).

Pour réapprendre à manger mieux et bouger plus, les volontaires se sont engagés à prendre en compte les recommandations du Programme National Nutrition Santé. Des animations et informations sur l'alimentation et l'activité physique ont ponctué ce défi.

MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS

Produits locaux et ambiance festive au cœur des collectivités !



+ DE 720

Marchés de Producteurs de Pays chaque année en France.

1

réseau animé par les Chambres d'agriculture

Vous voulez organiser un Marché de Producteurs de Pays, dans votre collectivité ?

Consultez les sites :

www.marches-producteurs.com

www.bienvenue-a-la-ferme.com

Les marchés de producteurs, accompagnés par les Chambres d'agriculture à travers leurs réseaux « Bienvenue à la ferme » et « Marchés des Producteurs de Pays » sont de véritables outils d'animation et de développement des territoires. Ils réunissent uniquement producteurs et artisans locaux, pour y vendre leurs produits et promouvoir les savoir-faire locaux.

Depuis plus de 30 ans, ces marchés se sont développés partout en France et ont diversifié leurs concepts, tout en restant fidèle à l'idée d'origine : « mettre à l'honneur les producteurs et les produits agricoles de proximité dans une ambiance authentique ». Cette diversité de concepts – marchés gourmands, festifs, en journée ou en soirée, permet de parfaitement s'intégrer dans les contextes locaux et d'apporter une réelle dynamique locale.



Ils sont avant tout un lieu essentiel de rencontre entre producteurs et consommateurs, qui y trouvent et retrouvent le plaisir des produits frais, l'échange et la convivialité. En accompagnant les marchés de producteurs de la constitution

de groupes de producteurs à la communication, en passant par le suivi qualité, les Chambres d'agriculture proposent un service complet pour les collectivités souhaitant développer les marchés sur leur territoire.



300 MARCHÉS GOURMANDS DANS L'HÉRAULT

Dans l'Hérault, les Marchés des Producteurs de Pays sont des rendez-vous estivaux incontournables depuis 2008. En saison on compte ainsi 300 marchés « gourmands » dans ce département. Les producteurs fermiers, vigneron et artisans régalent ainsi en direct et en musique touristes et locaux.



MARCHÉS DES PRODUCTEURS DE PAYS

Valorisons les produits de nos territoires !

Chaque année en France, plus de 720 Marchés des Producteurs de Pays valorisent la richesse et la diversité des productions de nos terroirs.

Organisés et accompagnés par les Chambres d'agriculture, ces marchés réunissent uniquement et exclusivement des producteurs locaux.

Réguliers, saisonniers ou événementiels, ils permettent ainsi d'acheter les meilleurs produits locaux «à la source».

Pour inscrire votre collectivité ou vos producteurs dans cette démarche de dynamisme local, rendez-vous sur :

www.marches-producteurs.com
www.bienvenue-a-la-ferme.com





CONTRAT DE SOLUTIONS, PHASE 2 : une déclinaison dans les territoires



LES LEVIERS D'ACTIONS

- pratiques agronomiques
- amélioration des plantes
- agriculture numérique
- robotique et agroéquipement
- biocontrôle
- produits de protection des plantes innovants
- démarches de filière et de territoire
- conseil, formation et diffusion.

Le contrat de solutions regroupe 43 partenaires du secteur agricole. Leur objectif : construire collectivement des solutions concrètes, efficaces, durables et acceptées de tous pour la protection de toutes les cultures agricoles et sur l'ensemble du territoire. En ligne de mire, une réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires.



Lancé il y a deux ans, lors des États Généraux de l'Alimentation, la dynamique du Contrat de solutions passe aujourd'hui à une nouvelle phase de son développement.

La première étape a permis d'identifier plus de 300 pistes de solutions durables, existantes ou d'avenir, techniquement accessibles, et la production

de 69 fiches de solutions prêtes à être déployées sur le terrain pour limiter l'impact et l'usage des produits phytosanitaires. En vue de structurer cette dynamique, l'association « Contrat de Solutions » a été créée le 9 juillet 2019. Ceci a permis d'engager de nouveaux moyens logistiques pour appuyer les régions et les départements dans une

démarche similaire et inscrire les solutions identifiées dans les actions de proximité auprès des agriculteurs.

L'enjeu est de donner corps au Contrat de Solutions dans les territoires, et encourager ainsi une dynamique fédératrice autour de la réduction de l'utilisation et des impacts des produits phytosanitaires.



LA PARTICIPATION DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Les conseillers des Chambres d'agriculture sont engagés dans la dynamique de Contrat de Solutions par la remontée de questionnaires sur les pratiques de conseil, la réalisation de formations, la recherche et la diffusion de solutions et leur déploiement auprès des agriculteurs.

www.contratsolutions.fr

CHARTRE RIVERAINS ET PRODUITS PHYTOSANITAIRES : pour un dialogue constructif.

Pour répondre aux besoins des citoyens de plus de transparence et d'assurance d'être en sécurité à proximité des zones cultivées, la profession agricole a promu, avant le vote de la loi EGAlim, la rédaction de chartes riverains départementales.

L'objectif des chartes de riverains est d'identifier les mesures de protection adaptées aux spécificités des territoires et appuyer le dialogue entre riverains et agriculteurs. Aujourd'hui, ce travail est enclenché dans toutes les régions et près d'une dizaine de chartes est déjà signée.

Une charte de bon voisinage en Seine-et-Marne

Dans le souci du « bien vivre ensemble » une charte de bon voisinage a été signée en Ile de France entre la préfecture, la Chambre d'agriculture, les Jeunes agriculteurs, la FDSEA, l'Union des maires de Seine et Marne et le Conseil départemental. Ce document vise à favoriser

le dialogue entre les habitants, les élus locaux, les collectivités locales et les agriculteurs et de répondre aux enjeux de santé publique liés à l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture particulièrement à proximité des lieux habités.

Les agriculteurs s'engagent ainsi à prendre certaines mesures comme adapter les horaires de traitement en fonction du voisinage, recourir à du matériel anti-dérive privilégier le produits à moindre risque etc.

D'autres leviers que la distance possibles

Le principe des chartes figure dans la loi EGAlim, mais les projets de texte d'application obligeraient à prendre des

distances de non traitement définies au plan national.

Entrer par le prisme des distances est réducteur et stigmatisant, alors que d'autres leviers existent :

- les conditions d'utilisation des produits visées par l'ANSES,
- la réglementation nationale existante sur les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires,
- l'évolution de pratiques des agriculteurs.

Ainsi, pour mettre en œuvre des solutions réalistes et acceptables, il est nécessaire d'établir des dialogues constructifs, alimentés par une information sur les réglementations en vigueur et les pratiques des agriculteurs.



Les Chambres d'agriculture participent à l'élaboration des chartes riverains.

Elles peuvent être porteuses de la construction des chartes en lien avec les organisations agricoles, les élus locaux, les associations.

Des engagements au-delà de la réglementation

Les chartes déjà signées précisent : les engagements des agriculteurs: utilisation du matériel et de produits limitants la dérive des produits phytosanitaires, adaptation des dates et horaires de traitement, formation des salariés, mise en place d'infrastructures agro-écologiques, implantations volontaires d'équipement...





Une valeur patrimoniale

Les terres agricoles sont plus qu'un outil de production. Ce sont des patrimoines qui se transmettent de générations en générations. Une valeur non marchande se manifeste ainsi dans ces héritages intergénérationnels.

Ces transmissions familiales garantissent aussi le maintien de la qualité agronomique des sols.

Cet aspect patrimonial n'empêche pas les agriculteurs d'opter massivement pour la location plutôt que pour l'achat.

Cela leur permet de consacrer leurs ressources financières à des investissements plus productifs que des acquisitions de foncier agricole.

Il y a le prix de la terre et il y a la valeur de la terre (valeur sociale, valeur agronomique,...) qui ne se révèle pas sur les marchés mais se juge collectivement et à l'échelle des générations.

LES CHIFFRES CLÉS



63,5 HA

Taille moyenne des exploitations agricoles françaises en 2016 (source : Enquête sur la structure des exploitations agricoles).

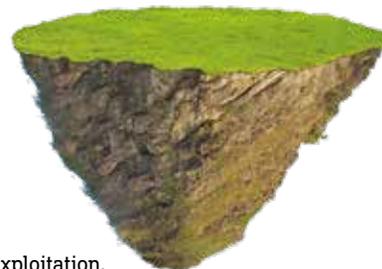
L'agrandissement des exploitations se fait à un rythme soutenu : en 1988, leur taille moyenne était de 28 hectares, arithmétiquement cela veut dire qu'entre le moment de son installation et celui de la transmission, un agriculteur peut avoir doublé la taille de son exploitation.

1 HECTARE SUR 5

Faire valoir direct dans l'agriculture française en 2016.

Le foncier pèse lourd dans le bilan d'un chef d'exploitation, (hausse des prix, hausse de la taille moyenne des exploitations).

Dans ce contexte, la location de terre est une option qui permet de réduire le coût du foncier : aujourd'hui, 80 % des terres exploitées par un agriculteur sont des terres louées.

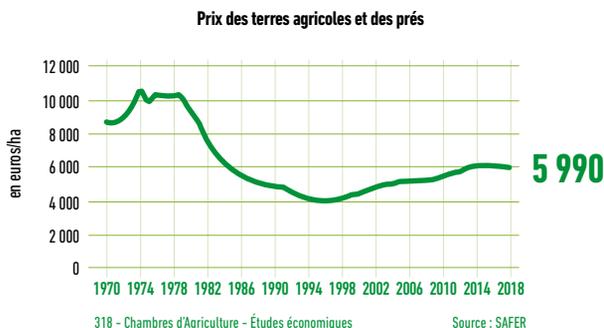


4,9 MILLIARDS DE TRANSACTIONS

En 2018, 90 810 transactions de terres agricoles se sont effectuées, soit une hausse de 5,3% par rapport à l'année précédente.

Cela représente 404 400 hectares et une valeur de 4,9 milliards d'euros (source Safer)

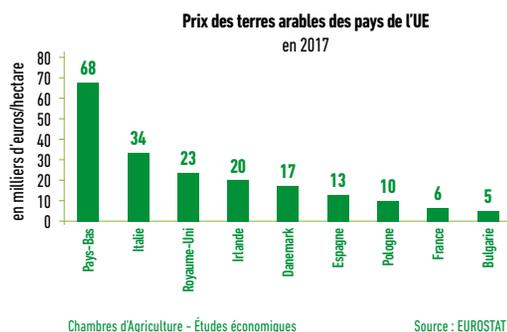
DU PRIX DES TERRES



5 990 €



Le prix moyen des achats des terres et des prés libres (c'est-à-dire sans locataires) non bâtis était de 5 990 € en 2018. Une légère baisse de prix est observée, depuis quelques années. Cette évolution pourrait se poursuivre durablement sous l'impulsion des départs à la retraite (et donc de cessions d'actifs fonciers) d'une classe d'âge nombreuse (30 % des chefs d'exploitation avaient entre 55 et 64 ans en 2016).



Des records de prix aux Pays-Bas

Dans l'Union européenne, les Pays-Bas battent le record des prix du foncier agricole. Ceci explique pourquoi un certain nombre d'agriculteurs néerlandais viennent s'installer en France. Comparativement, le prix des terres en paraît raisonnable dans notre pays. Ailleurs en Europe, pour devenir propriétaires des terres qu'ils valorisent, les chefs d'exploitations doivent trouver des solutions familiales (copropriété familiale des terres en Italie, cohabitation avec les parents cédants en Allemagne etc.).



Une urbanisation toujours galopante

La perte des espaces agricoles et naturels, du fait de l'urbanisation ou de l'artificialisation des sols ne cesse de progresser. En 2018, 32 000 hectares ont été concernés, pour un chiffre de transaction de 5,2 milliards d'euros. En 2018, ces acquisitions se sont effectuées par des personnes morales ou privées (39 % du marché), par le secteur public et par des particuliers (respectivement 30 % du marché). (source Safer) Pour en savoir plus : <https://www.safer.fr>





Maximin Charpentier

Membre du Bureau et élu référent Europe et International de Chambres d'agriculture France
Président de la Chambre d'agriculture de la
Chambre régionale d'agriculture du Grand Est

Billet européen

de Maximin Charpentier



MERCOSUR

L'agriculture française menacée

L'UE vient de parvenir à un accord politique sur un futur accord commercial avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay (Mercosur). Pour autant, l'agriculture apparaît comme le secteur le plus lésé.

Très compétitif, leur secteur viande bovine menace les marchés agricoles européens. L'UE a accepté de lourdes concessions sur le secteur agricole qui pourraient introduire une concurrence déloyale. Le Mercosur faciliterait ainsi l'accès au marché de produits ne respectant pas les normes imposées dans l'UE et avec un coût de main d'œuvre bien moindre. Des quotas importants à des taux préférentiels ont été accordés pour le sucre, l'éthanol, les volailles, le bœuf. Malgré leur soutien initial pendant les négociations, plusieurs ministres ont depuis réagi. Didier Guillaume a déclaré que le Mercosur ne serait pas ratifiable en l'état. Pendant le G7, le Président Macron a, lui aussi, retiré son soutien à ce traité de libre-échange.

La route reste encore longue pour finaliser cet accord. La Commission européenne doit lisser le texte. Chaque Etat membre devra le ratifier, processus qui peut prendre plusieurs années avant qu'il ne soit finalement approuvé par le Parlement européen. Il faudra, pendant ce temps, garder une grande vigilance sur le sujet et en surveiller de près l'avancée.

UE - Royaume - Uni

Vers un Brexit à retardement

Les Députés britanniques ont voté en faveur du texte de sortie du Royaume-Uni, mais contre le calendrier actuel. L'extension de sortie ayant été désormais approuvée par l'UE, il faut se préparer à l'échéance du 31 janvier 2020. Le flou qui demeure entre temps impacte aussi les agriculteurs. Si la banque centrale irlandaise a prévu que un tiers de ses exploitations agricoles disparaîtraient en cas de Hard Brexit, le monde agricole français pâtirait également d'une sortie brutale ou mal négociée. Même avec un deal, il reste beaucoup d'inconnues : la teneur des droits de douane et des barrières tarifaires, l'évolution de la parité monétaire...

Les Hauts-de-France (- 933 millions d'euros de pertes potentielles sur les exportations agroalimentaires), le Grand-Est (- 715 millions d'euros), et la Nouvelle Aquitaine (692 millions d'euros)* perdent déjà leurs clients britanniques habituels et seraient les plus touchées.

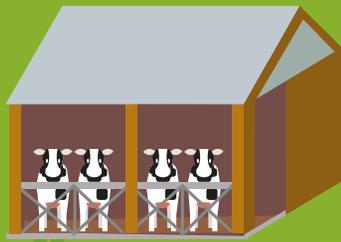
La filière bovine irlandaise, privée de son débouché naturel pourrait inonder le marché unique. Les fleurons agricoles français perdraient le plus lors du Brexit : les pertes sectorielles agroalimentaires totales concerneraient les boissons (40% de ces pertes), 14 % ,pour les produits laitiers, 11 % pour les fruits et légumes, idem pour la boulangerie biscuiterie.

La Commission européenne doit donc impérativement se préparer à agir et à établir un plan d'actions pour l'adaptation des filières à un marché à 27. Ces trois ans et demi de négociation ne doivent pas avoir été vains pour les agriculteurs européens alors que les futures victimes de cette sortie sont déjà connues.

*Selon les calculs de l'APCA

Conseiller les entreprises agricoles et les collectivités

Être porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics



CHAMBRES D'AGRICULTURE

Un établissement public au service des agriculteurs et des territoires



Accompagner le développement des projets de territoire

Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes

453 000 agriculteurs



103 établissements

89 Chambres départementales ou interdépartementales

13 Chambres régionales et de région



3200 élus



8200 collaborateurs



8000

agriculteurs engagés dans le réseau

Bienvenue à la ferme

PROAGRI TERRALTO PROVITI | 1^{er} réseau de conseil agricole et territorial certifié



TERRALTO
ENSEMBLE FAISONS VIVRE VOS PROJETS

Vous souhaitez une
expertise locale?

TERRALTO
vous accompagne !

TERRALTO
l'offre de service
100 % dédiée aux
collectivités

Retrouvez-nous sur le Salon des Maires

Du 19 au 21 novembre
Paris Expo
Porte de Versailles
Stand B 46 Hall 4

www.chambres-agriculture.fr

 **salon
des maires**
et des collectivités locales
19, 20 & 21 novembre 2019
Paris - Porte de Versailles


**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE